



## Declaration de sucesion

Par **duduch54**, le **09/02/2015** à **18:20**

bonjour ayant reçu une lettre avec projet suite au décès de mon père que je n'ai jamais connu m'informant que les héritiers habitant près de Cahors ont fait office de déclarant des différents biens (parcelles, voiture, etc) quantité et prix sans même nous consulter ma question est: le projet me semble douteux pas de date les estimations sont minimales (500 euros pour 1800 mètres de sol, 4500 mètres terre, 1400 mètres lande) avec un bâtiment léger qui est sur la parcelle sol et que toutes les parcelles se touchent et sont près de la voie rapide et d'autres maisons (recherche personnelle sur internet) un scénic dti de 2006 estime à 500 euros et toutes ces indications viennent des autres héritiers sans avis d'un expert j'ai essayé de me renseigner à un notaire qui m'a dit qu'il ne pouvait pas me conseiller que je devais payer pour qu'il me représente que puis-je faire pour avoir le cœur net sur les différentes valeurs des biens surtout comment savoir si les parcelles sont constructives et si le projet est légal car selon les éléments que je sais le notaire les connaît depuis longtemps du fait qu'il est d'un petit village ou puis-je m'informer gratuitement? en vous remerciant